

# Procès-verbal de la réunion générale de la Société jurassienne d'émulation à Saint-Imier, le 2 octobre 1867

Autor(en): **Kohler, Xavier / Mauley, F. / Favrot, Al.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **19 (1868)**

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-555097>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

PROCÈS-VERBAL  
DE LA  
**RÉUNION GÉNÉRALE**

DE LA  
**SOCIÉTÉ JURASSIENNE D'ÉMULATION**  
**à Saint-Imier, le 2 octobre 1867.**

---

Ensuite de convocation du 8 septembre, la Société jurassienne d'émulation s'est réunie à Saint-Imier le 2 octobre suivant.

A neuf heures un quart, plus de soixante sociétaires et plusieurs personnes de la localité prennent place dans la salle du collège, qui a été mise à la disposition de la Société. Les murs sont ornés avec goût de drapeaux aux couleurs cantonale et fédérale, de guirlandes de verdure et de fleurs et des armoiries des divers districts du Jura. Le buste de Jules Thurmann, couronné de lierre, est déposé sur le bureau et fait face au public.

Le président de la Société, M. X. Kohler, rappelle en quelques mots le but de la réunion, qui se tient pour la seconde fois à Saint-Imier. Depuis lors la Société a marché, et comme elle a dépassé sa vingtième année d'existence, elle est *majeure* et peut réviser son organisation pour la mettre plus en rapport avec son développement actuel; ainsi les bureaux des sections sont d'accord pour proposer que la présidence de la Société alterne entre les sections pour les relations entre celles-ci, comme cela a lieu dans la Société helvétique des sciences naturelles et qu'un *Bulletin trimestriel* remplace les *Actes*. L'assemblée aura à se prononcer à cet égard. Le Président déclare ensuite ouverte la dix-neuvième réunion générale.

M. Mauley, président de la section de Saint-Imier, prononce le discours d'ouverture. Il souhaite la bienvenue aux membres de la Société et aux hôtes de ce jour; puis, passant en revue les diverses sections, il indique le champ d'activité qui les distingue; il dit un mot sur les hommes qui ont illustré le pays et sur la manière dont la grande et noble tâche de l'association s'est accomplie à Saint-Imier; il énumère les progrès réalisés sous l'impulsion de la section locale depuis la réunion générale de 1861. Il insiste enfin sur les besoins d'un développement plus grand de la Société; ce développement se trouvera dans une communication plus prompte des travaux, dans la publication d'un *Bulletin* à la place des *Actes* et dans la présidence de la Société alternant entre les sections, ce qui sera pour ces dernières un puissant stimulant. M. Mauley termine en exprimant l'espoir que la réunion de ce jour servira à augmenter l'esprit public dans le Jura.

On passe à la formation du bureau local pour la séance de ce jour. Les membres des bureaux des diverses sections sont invités à remplir ces fonctions. Prennent place au bureau, MM. X. Kohler, président, Saintes, Guerne, Grosjean, Quiquerez, Imer, Vuillet, Gibolet, et MM. Favrot et Besançon en qualité de secrétaires; MM. de Mandrot, Nicolet, Godet et Félix Bovet, représentants de Sociétés neuchâtelaises correspondantes, sont aussi invités à prendre place au bureau.

M. le Président invite le secrétaire-général à donner lecture du coup-d'œil sur les travaux de l'année. Ce rapport est approuvé et l'impression dans les *Actes* est décidée, ainsi que celle du discours d'ouverture. Sur la proposition de M. Grosjean, l'assemblée vote des remerciements à M. Favrot pour le zèle qu'il a déployé depuis des années qu'il remplit les fonctions de secrétaire. M. Favrot remercie et ajoute que si les circonstances le forcent à se démettre de cette charge honorable, il n'en restera pas moins dévoué à la Société et se fera toujours une fête d'assister aux réunions annuelles.

L'examen des comptes est renvoyé à une commission composée de MM. Prêtre et Durand.

Avant de passer à la lecture des travaux, le Président enrégistre les dons faits à la Société. M. Quiquerez offre deux exem-

plaires dont l'un pour la section de Saint-Imier, des travaux qu'il a publiés dans divers recueils : 1<sup>o</sup> *Episode de la vie politique de Porrentruy au XV<sup>e</sup> siècle, Guerre de Bourgogne* ; Berne 1867 ; 2<sup>o</sup> *Objets d'antiquité provenant de l'abbaye de Moutier-Grandval, avec planches* ; Strasbourg 1866 ; 3<sup>o</sup> *Morimont, Haut-Rhin, près d'Oberlarg, description de ce château* ; Strasbourg 1866 ; 4<sup>o</sup> *Tronçon de voie celtique à Pierre-Pertuis* ; Besançon 1867 ; 5<sup>o</sup> *Monuments celtiques et sépultures antiques de Beurnevésain* ; Genève 1866 ; 6<sup>o</sup> *Le château de la Burg, avec planches* ; Strasbourg 1867.

M. Francillon a déposé sur le bureau trois specimens de systèmes d'échappement, l'un Duplex, l'autre à ancre et le dernier pour chronomètre.

### **Travaux de la société.**

HISTOIRE. M. Quiquerez présente à la société son manuscrit, chaque jour plus complet, sur *les châteaux jurassiens*, orné de photographies, de plans, de dessins et renfermant l'armorial de l'évêché de Bâle. Il entre dans quelques détails sur la construction des anciens châteaux, leur emplacement, le mode de vivre de leurs habitants, etc. Passant au château d'*Erguel*, il l'envisage comme remontant probablement à l'époque romaine, il rappelle les légendes qui s'y rattachent et les données que les chartes nous fournissent à son sujet (voir à l'*Appendice*).

Après cet exposé, M. Quiquerez entretient l'assemblée de la voie celtique qu'il a retrouvée, il y a quelques mois, près de Pierre-Pertuis ; passage antérieur à l'époque romaine. Cette découverte lui a fourni la matière d'une notice publiée dans les *Mémoires* de la société d'émulation du Doubs.

M. F. Imer présente un travail sur *l'époque où les localités de Bienne, Neuveville et Diesse sont devenues parties intégrantes de l'évêché de Bâle* (voir à l'*Appendice*).

M. Besson, fils, donne communication d'une étude de M. Besson, pasteur à Diesse. Elle traite de *l'Histoire de la Montagne de Diesse*. Les fragments dont il est donné lecture portent sur l'origine de Diesse, les droits du seigneur qui étaient non vexatoires

mais protecteurs, etc. Ce travail important a déjà été très bien accueilli par la société d'histoire de Neuchâtel, mais sur la demande de la section de Neuveville, l'auteur a bien voulu consentir à en donner la primeur aux *Actes* de la société d'émulation. L'assemblée, en prenant bonne note de cette promesse, remercie M. Besson de cette intéressante communication.

M. X. Kohler lit des extraits d'un travail sur *les régiments d'Eptingen et de Reinach au service de France*.

Le régiment d'Eptingen prit une part glorieuse à la bataille de Corbach (juillet 1760), gagnée par le maréchal de Broglie sur les Hanovriens. Le colonel d'Eptingen fut grièvement blessé. L'évêque de Bâle reçut plusieurs lettres de félicitations pour ce fait d'armes; c'était là que ce régiment reçut le baptême du feu. Parmi les officiers supérieurs d'Eptingen figure en 1765 le colonel Constant de Rebecque, alors major, qui fit quelques années plus tard, avec ce régiment, la campagne de Corse. — Le régiment de Reinach fut invité par le comte d'Artois, en août 1792, à quitter la France pour se joindre à l'armée des princes émigrés. Une correspondance fut engagée à ce sujet avec l'évêque de Bâle, mais celui-ci, par lettre datée de Bienne du 11 septembre 1792, ne crut pas devoir obtempérer à ce désir et communiqua au lieutenant-colonel de Grandvillers la résolution prise par le corps helvétique à la diète d'Arau, touchant le repatriement des régiments suisses licenciés par la convention le 20 août 1792. M. Kohler présente en outre les États de services des officiers de l'Erguel, de la Prévôté, de Bienne et de Neuveville. On y remarque entr'autres le capitaine F. Perregaux de Tavannes, chevalier du mérite militaire en 1780; Abraham Dodillet, de Courtelary, capitaine en 1780; le lieutenant P.-J. Houriet, de Tramelan; le capitaine Jean-Jacques Baillif, de Neuveville; le capitaine Joseph Berlincourt de Mouille, blessé au siège de Tournay et à Rosbach, etc.

Après cette lecture, M. Kohler présente à la société et fait circuler parmi les sociétaires deux planches coloriées, dues au pinceau de notre collègue M. Gandon et représentant, l'une le costume des sergents et fusiliers du régiment d'Eptingen en 1760, l'autre le drapeau d'ordonnance de ce régiment à la même date.

M. Vuillet soumet de la part de M. Rode plusieurs pièces extraites des *archives de Neuveville* : trois actes du xiv<sup>e</sup> siècle, des lettres relatives à la *guerre des Suédois*, l'une porte la date du 13 avril 1639. Bienne et Neuveville menacées toutes deux, échangeaient des demandes de secours pour défendre ces localités.

On communique une notice de M. Mandelert sur *les élèves jurassiens qui ont fréquenté le collège de Bellelay*. Ces élèves sont en très grand nombre ; plusieurs ont fourni de brillantes carrières. M. Mandelert résume pour chacun les renseignements qu'il a recueillis.

M. de Mulinen communique une *Notice historique sur le chapitre de Saint-Imier*.

L'auteur passe en revue l'histoire de Saint-Imier, depuis le septième siècle, époque où le solitaire Imier, né dans l'Ajoye, près de Lugnez, vint s'établir sur les bords de la Suze, jusqu'à la sécularisation du chapitre, fondé au ix<sup>e</sup> siècle, à l'époque de la Réformation. M. de Mulinen retrace les accroissements successifs de ce chapitre, indique ses diverses possessions, présente la liste de ses bienfaiteurs, et celle de ses prévôts ; le dernier fut Belleney, curé de Fontenais, près de Porrentruy.

M. le colonel de Mandrot de Neuchâtel entretient l'assemblée des *services que peuvent rendre les instituteurs dans les recherches historiques*.

Il fait ressortir comment les instituteurs tant primaires que supérieurs peuvent rendre des services sérieux aux études historiques en recueillant les faits légendaires ou autres dont ils pourraient entendre parler. Pour cela, il ne faut pas, il est vrai, traiter avec mépris les récits qui sont encore dans la bouche de gens âgés ou peu cultivés. Le sarcasme, la moquerie avec lesquels on a souvent accueilli de semblables récits ont fermé plus d'une bouche, ont tari plus d'une source historique, car mainte légende, maint récit qui semblent ridicules aux gens superficiels ou gonflés d'un savoir quelquefois assez mince, recèlent sous une enveloppe peut-être indigeste des faits historiques ou des traits de mœurs précieux. Un instituteur sérieux saura toujours écouter ces récits, en tirer souvent profit, tout en rectifiant avec *tact et bon sens* ce qu'ils peuvent contenir d'absurde.

M. de Mandrot pense que l'inspection de plans cadastraux peut ouvrir aux instituteurs le chemin de mainte découverte. Par exemple, les désignations : *le Chatelard*, *chatillon*, *chatelat*, indiquent presque toujours un lieu fortifié, peut-être même un lieu de refuge des temps anté-romains. *Sous la ville* peut indiquer l'emplacement d'une ancienne villa. *La motte* est ordinairement un lieu fortifié. Les pierres, ayant un nom, ne sont pas non plus à négliger, elles ont leur signification, soit comme anciens autels, soit comme anciennes bornes.

Les recherches ou observations sont à la portée de tout le monde ; il n'est pas nécessaire d'être un savant pour les faire ; quelques notions sur l'histoire ancienne du pays, telle qu'elle doit être enseignée dans toutes les écoles, suffit pour diriger dans de semblables travaux. En les communiquant à qui de droit, chacun apporte sa pierre à l'édifice que nous bâtissons tous, et de même que l'architecte a besoin du maçon, l'historien ne peut être que très reconnaissant lorsque de simples chercheurs lui apportent leur tribut de découvertes. Ce que M. de Mandrot dit des recherches historiques est tout aussi vrai d'autres recherches. Tout individu doué de persévérance et de jugement peut venir en aide dans telle circonstance à plus d'un homme de science et personne ne doit se croire trop ignorant pour mettre la main à l'œuvre et de cette manière la science fera des progrès.

EDUCATION. M. Dubois lit un travail sur *la méthode du Père Girard*.

M. Dubois commence par blâmer Noël et Chapsal et signale la funeste influence qu'exercent les grammaires de cette école et les méthodes basées essentiellement sur la mémoire et la routine à l'exclusion de l'intelligence. On doit regretter la légèreté apportée par les commissions chargées d'adopter les manuels pour les écoles primaires. Ainsi, dans notre canton, le plan tolère plusieurs grammaires différentes, Seuret, Noël, Poitevin ; comment arriver avec des idées diverses à un but unique ? Rien de pareil, si l'on s'en tient à *l'Enseignement de la langue maternelle* du Père-Girard, qui a reçu le grand prix Montyon en 1844. Après avoir retracé les parties essentielles de cet ouvrage et indiqué la marche suivie par l'auteur, M. Dubois répond aux

objections soulevées contre l'adoption de cette méthode. On lui reproche entr'autres les *tendances confessionnelles*, mais il n'y a point d'obstacles pour les confessions chrétiennes ; puis surtout sa *longueur*. Ce reproche est vrai, mais il est facile d'y remédier. On peut sans difficulté réduire au tiers le manuel proprement dit *syntaxe*, abrégier un peu la *conjugaison* et garder le *vocabulaire* tel quel. Si Michel et Rapet ainsi que Larousse sont supérieurs aux autres grammaires. Le Père Girard vaut infiniment mieux et deviendrait dans les proportions indiquées, le manuel le plus parfait pour l'enseignement de la langue maternelle. M. Dubois conclut en conséquence à ce que les autorités scolaires étendent leur réforme sur la langue et remplacent par la méthode du père Girard les grammaires actuellement usitées.

UTILITÉ PUBLIQUE. M. E. Froté, ingénieur, expose *les divers systèmes d'exploitation des chemins de fer*.

Après avoir décrit les principales voies de communication, qu'il divise en locomotion linéaire, locomotion dans le plan et locomotion dans l'espace, il fait fonctionner le nouveau système pneumatique basé sur la cloche soufflante de M. Seiler.

Des wagons, pesant 6 livres, sont sollicités à raison de 60 kilomètres à l'heure, au moyen d'un seul coup de piston dans un tunnel d'essai de 15 pieds de longueur et de 3 décimètres carrés de section. Ce tube a une pente de 100 pour mille.

Le train peut être arrêté dans la descente par la simple fermeture d'un robinet ; ainsi pas de danger possible par l'exploitation pneumatique.

Vient ensuite un système funiculaire, dont un modèle fonctionne à la satisfaction du public.

Les systèmes Fell et Agudio sont aussi représentés sur les plans inclinés automoteurs.

M. Froté communique encore à la société :

1° Un plan au  $\frac{1}{40}$  de la cloche soufflante (Seiler) avec son accumulateur ;

2° Un dessin (projet) du système pneumatique au  $\frac{1}{50}$  et  $\frac{1}{200}$ , avec wagon, disque et accessoires ;

3° Deux gravures du chemin pneumatique d'essai à Sydenham et de Londres *sous terre* ;



4° Divers projets de tubes pneumatiques circulaires et elliptiques, avec devis.

5° Un avant-projet du système pneumatique de Bienne à Reuchenette.

M. Froté dépose encore sur le bureau des *cartes portatives* en relief, dont il est l'inventeur. On compte appliquer ce système à la sphère qui, par ce moyen, pourra pour ainsi dire être mise en poche.

L'assemblée remercie M. Froté de ces communications nombreuses et intéressantes. Elle exprime le regret de ne pouvoir consacrer tout le temps nécessaire à l'explication des systèmes pneumatiques rendus palpables, grâce aux procédés ingénieux de notre honorable collègue.

M. Fayot lit un travail sur *la criminalité publique, spécialement en France et dans le canton de Berne*.

L'auteur examine la question sous trois points de vue : il examine d'abord où en est la criminalité publique dans ces deux pays, puis il recherche l'origine du mal et les moyens d'y remédier dans notre canton en particulier ; la statistique fournit annuellement un nombre de criminels fort élevé, 222, soit 1 sur 200 habitants, près de 100 récidivistes. A quoi attribuer cet état alarmant ? On doit signaler parmi les causes principales : l'ignorance, vice radical dans l'éducation, l'immoralité, le matérialisme qui prend le pas sur le spiritualisme. C'est dans l'enseignement de la jeunesse surtout que l'on portera un remède efficace au mal en lapliant au sentiment du devoir, en lui donnant de bons principes, en la pénétrant de l'idée qu'il n'y a point de moralité sans l'Évangile. Au reste, les remèdes sont de deux sortes : *matériels* : organisation d'une police incorruptible, repression des abus, réforme pénitentiaire ; *moraux* : relèvement de l'intelligence publique au moyen de l'instruction, de l'amour du beau et du bien, d'associations utiles, comme les écoles du dimanche, les cours publics, les sociétés mutuelles, etc.

M. Heer-Glatz présente un mémoire sur *l'état de l'industrie locale, son développement, ses effets*.

L'industrie horlogère a passé des montagnes de Neuchâtel dans le Jura bernois et principalement dans le val de Saint-Imier. Elle a pris surtout un développement important depuis 1848 ;

grâce à différentes causes, la production s'accrut d'une manière exceptionnelle. On est surpris du chiffre réel des montres fabriquées dans notre pays pendant les dix dernières années. Durant les années normales, on a exporté des montres pour 33 millions de francs ; on peut attribuer le tiers au Jura bernois ; ce tiers représente la moyenne de production de 14 localités industrielles, depuis la Ferrière à Porrentruy, jusque et y compris Neuveville. Dans le Jura bernois, 250 maisons fabriquent en moyenne 3 1/2 douzaines de montres par semaine et livrent ainsi plus de 500,000 montres par an. Depuis quelques années, deux circonstances ont porté un grave préjudice à l'horlogerie dans nos contrées : le ralentissement des affaires avec l'Amérique et la concurrence de la fabrication française pour ce pays, la Belgique et les ports de la Méditerranée. Il en est résulté des conséquences fâcheuses, notamment la diminution des salaires qui a mis l'ouvrier dans un état de gêne nécessitant impérieusement chez lui des changements dans ses habitudes et ses besoins. M. Heer insiste, en terminant, sur la nécessité d'une réforme sous ce rapport : « Les circonstances commandent de nouvelles habitudes plus conformes aux salaires d'aujourd'hui ; il est inutile de vouloir se regimber contre une situation que nul n'a désirée ou recherchée, mais qui n'en est pas moins un fait accompli qu'il faut accepter et auquel on doit se soumettre. »

M. Saintes entretient l'assemblée de la pétition au Grand-Conseil, qui se signe dans le Jura, pour *l'établissement de conseils de prud'hommes*, appelés à rendre de grands services au commerce et à l'industrie. L'initiative de cette pétition est due à la Société d'utilité publique et à la Société d'émulation de Bienne. L'orateur regrette que son auteur, M. le président Blösch, ne soit pas présent à la séance pour développer la pensée qui dicte cette démarche. Cette institution a déjà rendu et rend encore chaque jour en France d'incontestables services, dont notre pays pourrait profiter. M. Saintes croit inutile de donner lecture de cette pièce, qui a paru dans la plupart des journaux du Jura, et qui se signe actuellement à Bienne, à Porrentruy et dans plusieurs autres localités. Il se demande seulement s'il ne serait pas convenable que la Société d'émulation la signât comme telle,

ou que par un vote, on engageât les sociétaires à y apposer leurs signatures comme citoyens.

MÉDECINE. — M. le D<sup>r</sup> Schwab communique un mémoire sur *les substances chimiques et les dangers qu'elles présentent au point de vue de l'industrie horlogère.*

M. le D<sup>r</sup> Schwab examine d'abord si cette industrie demande l'emploi de poison, et dans ce cas, quels sont les moyens d'y remédier. Les observations qu'il soumet à la société sont le résultat d'une expérience de dix ans. Quelques médecins ont publié des notices sur les maladies des horlogers, venant de l'emploi des substances chimiques. Il doit déclarer qu'il n'a pas, dans sa pratique, reconnu d'affections spéciales pour les horlogers. M. Schwab passe en revue les diverses maladies auxquelles on donne ce caractère, mais elles proviennent de causes secondaires. Ainsi la *phtysie* des horlogers, la *colique* de cuivre n'est autre chose qu'une *utopie bisontine*. Notre honorable collègue a constaté des accidents résultant de l'action des sels, mais il n'a pas reconnu d'empoisonnement.

CHIMIE. — M. Ducret dépose sur le bureau de la société un mémoire *sur les essais du lait* (voir à l'appendice).

BOTANIQUE. — M. X. Kohler présente à la société, de la part de M. Bonanomi, trois cahiers de l'*Herbier scolaire* qu'il compose pour le collège de Delémont. Ces cahiers renferment trois familles : les renonculacées, représentées par 13 espèces ; les gentianées, par 8, et les composées, par 19. Un tableau accompagne chaque famille avec indication des genres, des espèces, des localités et de la floraison ; de plus des observations pour chaque plante en particulier. L'élève a ainsi sous les yeux les caractères les plus saillants et les plus faciles à comprendre et à retenir. Pour qu'il soit forcé de bien apprendre ces caractères, on n'a placé aucune légende à côté des plantes, mais simplement un chiffre au haut de la page, correspondant avec le catalogue qui ne serait consulté que dans le cas où le nom de la plante ne reviendrait absolument pas à la mémoire. — Sur 120 familles que renferme le Jura, 100 environ figurent dans cet herbier. — Un travail de ce genre pourrait rendre de grands services

dans les établissements d'instruction secondaire qui n'ont ni collections, ni jardin botanique.

M. Kohler propose à la société de recommander ce travail à la Direction de l'éducation, en la priant de charger M. Bonanomi d'établir quelques herbiers dans le même genre pour les écoles du Jura.

Le président consulte l'assemblée sur cette proposition. M. Nicolet dit qu'il a examiné cet herbier avec M. Godet, que le travail est bien fait et peut rendre d'utiles services dans les collèges. Il appuie en conséquence la proposition susdite qui est mise aux voix et adoptée à une grande majorité.

POÉSIE. — M. P. Besson lit une poésie intitulée : *L'abîme appelle l'abîme* (voir à l'Appendice).

### **Réception de sociétaires.**

L'assemblée, sur la proposition du président et des bureaux de sections, reçoit à l'unanimité comme *membres titulaires* :

MM. MOREL, ALBERT, propriétaire, à Corgémont.  
COURVOISIER, EMILE, établisseur, à Renan.  
KÆSERMANN, avocat, à Saint-Imier.  
DROZ, JULES, instituteur, à Renan.  
BITZIUS, pasteur, à Courtelary.  
MEYER, RODOLPHE, industriel, à Bienne.  
DOUARD, fabricant d'horlogerie id.  
RITTER, avocat id.  
PEQUEGNAT, EUGÈNE, instituteur id.  
CHAVANNE, VICTOR, fabricant d'horlogerie, à Bienne.  
OSER, curé id.  
NUSPERLI, ingénieur, à Neuveville.  
IMER, LOUIS-SIGISMOND, banquier, à Neuveville.  
SCHNEIDER, JULES, forestier id.  
LANDOLT, FRÉDÉRIC id.

et comme associés correspondants :

MM. RITTER, EUGÈNE, ancien professeur, à Genève.  
TYRIA, XAVIER, à Saint-Ame (Vosges).

## Délibérations.

1° L'assemblée est appelée à se prononcer sur la pétition en faveur des prud'hommes. M. Kohler propose que le bureau de la société, agissant en son nom, adhère à la pétition et qu'il l'adresse au Grand-Conseil, en priant cette haute autorité de bien vouloir la prendre en considération. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2° M. Quiquerez rappelle à la société que le cinquième volume des *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle*, par MM. Trouillat et Vautrey, est sur le point de sortir de presse. Cette importante publication date de 1852; à cette époque, la société, sur la proposition du même sociétaire, s'adressa au gouvernement pour obtenir de lui un subside qui permît l'impression de cet ouvrage. Cette démarche fut couronnée de succès. M. Quiquerez propose que la société s'adresse aujourd'hui au Conseil d'Etat pour réclamer de sa munificence la continuation du subside à l'effet d'éditer un sixième et dernier volume, lequel renfermerait outre des actes inédits des xiv<sup>e</sup>, xv<sup>e</sup> et commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, des planches représentant les sceaux et armoiries des évêques de Bâle et des principales familles de l'évêché. M. Vautrey se chargerait sans doute de continuer cette publication avec le concours des personnes qui s'occupent des études historiques. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3° Le président soumet à l'assemblée les propositions suivantes que lui recommandent les bureaux de sections et dont il a été parlé à l'ouverture de la séance :

- a) En dérogation de l'art. 15 des statuts, l'administration de la société appartiendra au bureau de la séance annuelle, et alternera ainsi entre les sections; le bureau entretiendra les rapports avec les sections, et suivant l'art. 18, surveillera l'impression des *Actes* et l'expédition des exemplaires;
- b) Le siège de la société est toujours à Porrentruy, comme le porte l'art. 14; le bureau de cette localité reste toujours bureau central, chargé d'entretenir les relations avec les

sociétés correspondantes, et de faire les démarches nécessaires dans l'intérêt de la société, etc. ;

- c) Les *Actes* seront remplacés, à partir de 1868 par un bulletin trimestriel des travaux de la société, si tant est cependant qu'il ne soit pas vu d'inconvénient à ce mode de publication.

Après quelques observations, les propositions ci-dessus sont adoptées à l'unanimité moins une voix.

4° On passe à la fixation de la cotisation annuelle. Elle est maintenue à fr. 5, comme les années précédentes.

5° M. X. Kohler propose à l'assemblée de voter des remerciements à la commune et à la section de Saint-Imier, pour la bonne réception faite à la société. Adopté à l'unanimité.

6° Le président invite l'assemblée à désigner le lieu de réunion pour 1868. M. X. Kohler réclame cet honneur pour Porrentruy. Cette proposition est aussi adoptée à l'unanimité.

La séance, suspendue à midi et demi, pour prendre le vin d'honneur, offert par la section de Saint-Imier, est reprise à une heure et levée à trois heures et demie.

Saint-Imier, le 2 octobre 1867.

*Les membres du bureau :*

X. KOHLER, SAINTES, GROSJEAN,  
QUIQUEREZ, IMER, GIBOLLET,  
VUILLET, GUERNE.

*Le président,*

F. MAULEY.

*Les secrétaires,*

AL. FAVROT, BESANÇON.

---

Nous complétons le procès-verbal de la réunion générale de 1867 en le faisant suivre de quelques détails sur la manière dont se termina la journée du 2 octobre. A trois heures et demie près de quatre-vingts convives prirent place au banquet, servi à l'hôtel de la Couronne. C'est là que la nature et le but de la réunion se manifestèrent sous leur vrai jour. Le caractère de nos fêtes jurassiennes c'est l'abandon, la sympathie, la cordialité; le but, c'est de resserrer l'union de tous les enfants du Jura, car dans ces fêtes de la pensée et de l'amitié toutes les barrières s'abaissent et tous les partis se confondent dans une vraie *ligue de la paix*. Cela a été un spectacle magnifique et rafraîchissant pour le cœur que cette réunion où la gaîté la plus franche s'est alliée à la convenance la plus parfaite. Tous sentaient que si une société a pour lustre son activité intellectuelle, elle a pour garde sa dignité.

Les toasts pleins d'émotion, de MM. Mauley : *à la patrie!* Docteur Schwab : *à la société d'émulation!* Favrot : *à la section et à la population de Saint-Imier!* Francillon : *aux têtes grises!* les discours chaleureux de M. le pasteur Fayot : *au culte des souvenirs!* de M. X. Kohler, dont la parole colorée a revendiqué noblement les droits de la conscience chrétienne, ont remué les cœurs en intéressant les esprits.

Signalons encore et pardon à ceux que nous omettons, les toasts de MM. Imer, qui a justement appelé la réunion du 2 octobre *le vrai congrès de la paix*, du colonel de Mandrot : *aux dames de Saint-Imier!* du professeur Godet de Neuchâtel, dont la parole : « *Qu'il n'y ait plus de Valanvron entre nous* », nous a fait entrevoir la perspective d'une union avec les sociétés neuchâteloises; du colonel Girard, dont l'éloquence unit l'énergie du soldat aux sentiments les plus délicats; de M. Morel, de Corgémont : *à la Société philharmonique de Saint-Imier!* N'oublions pas la charmante chansonnette de M. Aron et le *Rufst du mein Vaterland*, demandé par M. le pasteur Grosjean, en rappelant que les efforts de la science et de l'émulation doivent être dirigés vers un but commun : le bonheur de la patrie.

Ces toasts, auxquels les bravos ne manquèrent pas, alternaient avec la musique instrumentale de la société philharmonique, qui exécutait les plus beaux morceaux de son répertoire.

Il y avait encore plusieurs orateurs inscrits lorsque le président leva la séance et invita l'assemblée à assister dans la grande salle voisine à une soirée musicale et littéraire organisée, par les soins du bureau de Saint-Imier, en l'honneur de la Société juras-

sienne d'émulation. Un public nombreux et impatient se pressait déjà dans la salle. La société philharmonique, composée de jeunes gens des deux sexes de la localité, a exécuté avec talent et goût plusieurs pièces de musique, entr'autres : *Le pardon de Plœrmel*, de Meyerbeer et la *Création*, de Haydn. Les élèves de l'école secondaire de garçons et la société dramatique, composée de jeunes gens sortis de cette école, ont représenté avec beaucoup de naturel et un aplomb remarquable quelques scènes du *Médecin malgré lui* et la comédie de l'*Avocat Patelin*. Mais la plus charmante surprise de la soirée fut le moment où les jeunes filles de l'école secondaire parurent en scène pour représenter *Frère et sœur*, opérette en un acte, donnée avec une sûreté et une habileté qui font le plus grand éloge des soins des maîtres de l'école et de l'application et des progrès des élèves. Ces diverses pièces et morceaux de musique furent accueillis par les applaudissements du public. La soirée se termina par un petit bal qui, bien qu'improvisé, n'en fut ni moins joli, ni moins gai. Cette soirée fut la partie véritablement populaire d'une fête, dont le souvenir ne s'effacera pas de la mémoire de ceux qui y ont pris part.

X.

